



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-C  
ÔTE-D'AZUR

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°R93-2016-119

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

## SGAR PACA

R93-2016-12-20-008 - Arrêté portant modification des limites territoriales des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence et listes (6 pages)	Page 3
R93-2016-12-20-011 - Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des arrondissements de Vaucluse et annexe (5 pages)	Page 10
R93-2016-12-20-010 - Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des arrondissements du Var et annexe (5 pages)	Page 16

# SGAR PACA

R93-2016-12-20-008

Arrêté portant modification des limites territoriales des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence et listes



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

---

**ARRÊTÉ PREFECTORAL**

---

**portant modification des limites territoriales des arrondissements  
des Alpes-de-Haute-Provence**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-1 qui confie au représentant de l'État dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

**VU** la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement ;

**VU** la lettre du 26 mai 2016 du préfet des Alpes-de-Haute-Provence proposant des modifications des limites des arrondissements du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

**VU** la lettre du 19 juillet 2016 du ministre de l'intérieur validant l'ensemble des modifications de limites territoriales d'arrondissements proposées par les préfets de département ;

**VU** la délibération du 9 décembre 2016 du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence émettant un avis favorable à la modification des limites des arrondissements du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

**VU** le courrier en date du 7 octobre 2016 par lequel le préfet des Alpes-de-Haute-Provence consultait les maires des communes concernées par la proposition de modification des limites des arrondissements du département des Alpes-de-Haute-Provence ;

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Les communes de Barrême, Blicux, Chaudon-Norante, Clumanc, La Palud-sur-Verdon, Saint-Jacques, Saint-Lions, Senez et Tartonne sont transférées de l'arrondissement de Digne-les-Bains à l'arrondissement de Castellane.

### ARTICLE 2

Les communes d'Allemagne-en-Provence, Brunet, Le Castellet, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Oraison, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes et Valensole sont transférées de l'arrondissement de Digne-les-Bains à l'arrondissement de Forcalquier.

### ARTICLE 3

Les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Ganagobie, L'Escalé, Mallefougasse-Augès, Peyruis, Volonne sont transférées de l'arrondissement de Forcalquier vers celui de Digne-les-Bains.

### ARTICLE 5

Un tableau récapitulatif dressant la nouvelle liste, par arrondissement, des communes du département des Alpes-de-Haute-Provence est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 2017.

### ARTICLE 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2016

Le préfet de région,

**Signé**

Stéphane BOUILLON



Liste des communes du département des Alpes-de-Haute-Provence par arrondissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Arrondissement de Digne-les-Bains**  
(46 communes)

AIGLUN	ESCALE (1')	SANT-JEANNET
ARCHAIL	GANAGOBIE	SANT-JULIEN-D'ASSE
AUZET	HAUTES-DUYES	SANT-JURS
BARLES	JAVIE (1a)	SANT-MARTIN-les-SEYNE
BARRAS	MAJASTRES	SELONNET
BEAUJEU	MALJIAI	SEYNE
BEYNES	MALLEFOUGASSE-AUGES	THOARD
BRAS-D'ASSE	MALLEMOISSON	VERDACHES
BRUSQUET (1e)	MARCOUX	VERNET (1e)
CASTELLARD-MELAN (1e)	MEES (1es)	VOLONNE
CHAFFAUT-St-JURSON (1e)	MEZEL	
CHATEAU-ARNOUX-St-AUBAN	MIRABEAU	
CHAMPTERCIER	MONTCLAR	
CHATEAUREDON	MOUSTIERS-Ste-MARIE	
DIGNE-LES-BAINS	PEYRUIS	
DRAIX	PRADS-HAUTE-BLEONE	
ENTRAGES	ROBINE-sur-GALABRE (1a)	
ESTOUBLON	SAINTE-CROIX-du-VERDON	

Arrondissement de Forcalquier (97 communes)					
	DAUPHIN	MONTALIER	ROCHEGIRON (1a)	VALAVOIRE	
ALLEMAGNE-en-Prce	ENTREPIERRES	MOTTE-du-CAIRE (1a)	ROUMOULES	VALBELLE	
AUBENAS-les-ALPES	ENTREVENNES	NIBLES	SAINTE-CROIX-à-LAUZE	VALENSOLE	
AUBIGNOSC	ESPARRON-de-VERDON	NIOZELLE	SAINTE-ÉTIENNE-les-ORGUES	VALERNES	
AUTHON	FAUCON-du-CAIRE	NOYERS-sur-JABRON	SAINTE-LAURENT-du-VERDON	VAUMEILH	
BANON	FONTIENNE	OMERGUES (les)	SAINTE-TULLE	VENTEROL	
BAYONS	FORCALQUIER	ONGLES	SAINTE-GENIEZ	VILLEMUS	
BELLAFFAIRE	GIGORS	OPPELETTE	SAINTE-MAIME	VILLENEUVE	
BEVONS	GREOUX-les-BAINS	ORAISON	SAINTE-MARTIN-de-BROMES	VOLX	
BRILLANNE (1a)	HOSPITALET (1')	PEIPIN	SAINTE-MARTIN-les-EAUX		
BRUNET	LARDIERS	PIEGUT	SAINTE-MICHEL- L'OBSERVATOIRE		
CAIRE (1e)	LIMANS	PIERRERUE	SAINTE-VINCENT-sur-JABRON		
CASTELLEET (1e)	LURS	PIERREVERT	SALIGNAC		
CERESTE	MANE	PUIMICHEL	SAUMANE		
CHATEAUFORT	MANOSQUE	PUIMOISSON	SIGONCE		
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	MELVE	QUINSON	SIGOYER		
CHATEAUNEUF-VAL-St-DONAT	MISON	REDORTIERS	SIMIANE-la-ROTONDE		
CLAMENSANE	MONTAGNAC-MONTEPEZAT	REILLANE	SISTERON		
CLARET	MONTFORT	REVEST-des-BROUSSES	SOURRIBES		
CORBIERES	MONTFURON	REVEST-du-BION	THEZE		
CRUS	MONTJUSTIN	REVEST-St-MARTIN	TURRIERS		
CURBANS	MONTLAUX	RIEZ	VACHERES		
CUREL					



Arrondissement de Castellane (41 communes)		
ALLONS	MEAILLES	THORAME-HAUTE
ALLOS	MORIEZ	UBRAYE
ANGLES	MURE-ARGENS (1a)	VAL-de-CHALVAGNE
ANNOT	PALUD-sur-VERDON (1a)	VERGONS
BARREME	PEYROULES	VILLARS-COLMARS
BEAUVEZER	ROCHETTE (1a)	
BLIEUX	ROUGON	
BRAUX	SAINTE-ANDRE-les-ALPES	
CASTELLANE	SAINTE-BENOIT	
CASTELLET-les-SAUSSES	SAINTE-JACQUES	
CHAUDON-NORANTE	SAINTE-JULIEN-du-VERDON	
CLUMANC	SAINTE-LIONS	
COLMARS	SAINTE-PIERRE	
DEMANDOLX	SAUSSES	
ENTREVAUX	SENEZ	
FUGERET (1e)	SOLEILHAS	
GARDE (1a)	TARTONNE	
LAMBRUSSE	THORAME-BASSE	



<b>Arrondissement de Barcelonnette</b> (14 communes)		
BARCELONNETTE		
CONDAMINE-CHATELARD (1a)		
ENCHASTRAYES		
FAUCON-DE- BARCELONNETTE		
JAUSIERS		
LAUZET-UBAYE (e)		
MEOLANS-REVEL		
PONTIS		
SAINTE-PAUL-sur-UBAYE		
SAINTE-PONS		
THUILES (les)		
UBAYE SERRE-PONCON		
UVERNET-FOURS		
VAL d'ORONAYE		

SGAR PACA

R93-2016-12-20-011

Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des arrondissements de Vaucluse et annexe



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

---

## ARRÊTÉ PREFECTORAL

---

### **portant modification des limites territoriales des arrondissements de Vaucluse**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-1 qui confie au représentant de l'État dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

**VU** la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement ;

**VU** la lettre du 26 mai 2016 du préfet de Vaucluse proposant des modifications des limites des arrondissements du département de Vaucluse ;

**VU** la lettre du 19 juillet 2016 du ministre de l'intérieur validant l'ensemble des modifications de limites territoriales d'arrondissements proposées par les préfets de département ;

**VU** la délibération du 25 novembre 2016 du conseil départemental de Vaucluse émettant un avis favorable à la modification des limites des arrondissements du département de Vaucluse ;

**VU** le courrier en date du 18 octobre 2016 par lequel le préfet de Vaucluse consultait les maires des communes concernées par la proposition de modification des limites des arrondissements du département de Vaucluse ;

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

La commune de Caumont-sur-Durance est transférée de l'arrondissement d'Apt à l'arrondissement d'Avignon.

### ARTICLE 2

Les communes de Cabrières-d'Avignon et Lagnes sont transférées de l'arrondissement d'Avignon à l'arrondissement d'Apt.

### ARTICLE 3

Les communes de Grillon, Richerenches, Valréas, Visan, Lapalud, Bollène, Lamotte-du-Rhône, Mondragon, Mornas, Piolenc, Uchaux, Sérignan-du-Comtat, Camaret-sur-Aigues, Travaillan, Violès, Sainte Cécile-les-Vignes, Lagarde-Paréol, Caderousse, Orange, Jonquières et Châteauneuf-du-Pape sont transférées de l'arrondissement d'Avignon vers celui de Carpentras.

### ARTICLE 4

Les communes de Velleron et d'Entraigues-sur-la-Sorgue sont transférées de l'arrondissement de Carpentras à l'arrondissement d'Avignon.

### ARTICLE 5

Un tableau récapitulatif dressant la nouvelle liste, par arrondissement, des communes du département de Vaucluse est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 2017.

### ARTICLE 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet de Vaucluse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2016

Le préfet de région,

*Signé*

Stéphane BOUILLON



listes par arrondissement des communes du département de Vaucluse  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

• Communes de l'arrondissement d'Apt

Ansouis	Lioux
Apt	Lourmarin
Auribeau	Maubec
Beaumettes	Ménerbes
Beaumont-de-Pertuis	Mérindol
Bonnieux	Mirabeau
Buoux	Murs
Cabrières-d'Aigues	Oppède
Cabrières-d'Avignon	Pertuis
Cadenet	Peypin-d'Aigues
Caseneuve	Puget
Castellet	Puyvert
Cavaillon	Robion
Cheval-Blanc	Roussillon
Cucuron	Rustrel
Gargas	Saignon
Gignac	Saint-Martin-de-Castillon
Gordes	Saint-Martin-de-la-Brasque
Goult	Saint-Pantaléon
Grambois	Saint-Saturnin-lès-Apt
Joucas	Sannes
La Bastide-des-Jourdans	Sivergues
La Bastidonne	Taillades
La Motte-d'Aigues	Vaugines
La Tour-d'Aigues	Viens
Lacoste	Villars
Lagarde-d'Apt	Villelaure
Lagnes	Vitrolles-en-Lubéron
Lauris	

- Communes de l'arrondissement d'Avignon

Avignon	Le Pontet
Bédarrides	Le Thor
Caumont-sur-Durance	Morières-lès-Avignon
Châteauneuf-de-Gadagne	Saint-Saturnin-lès-Avignon
Courthézon	Saumane-de-Vaucluse
Entraigues-sur-la-Sorgue	Sorgues
Fontaine-de-Vaucluse	Vedène
Jonquerettes	Velleron
L'Isle-sur-la-Sorgue	

- Communes de l'arrondissement de Carpentras

Althen-des-Paluds	La Roque-Alric
Aubignan	La Roque-sur-Pernes
Aurel	Lafare
Beaumes-de-Venise	Lagarde-Paréol
Beaumont-du-Ventoux	Lamotte-du-Rhône
Bédoin	Lapalud
Blauvac	Le Barroux
Bollène	Le Beaucet
Brantes	Loriol-du-Comtat
Buisson	Malaucène
Caderousse	Malemort-du-Comtat
Cairanne	Mazan
Camaret-sur-Aigues	Méthamis
Caromb	Modène
Carpentras	Mondragon
Châteauneuf-du-Pape	Monieux
Crestet	Monteux
Crillon-le-Brave	Mormoiron
Entrechaux	Mornas
Faucon	Orange
Flassan	Pernes-les-Fontaines
Gigondas	Piolenc
Grillon	Puyméras

Jonquières	Rasteau
Richerenches	Savoillan
Roaix	Séguret
Sablet	Sérignan-du-Comtat
Saint-Christol	Suzette
Saint-Didier	Travaillan
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	Uchaux
Saint-Léger-du-Ventoux	Vacqueyras
Saint-Marcellin-lès-Vaison	Vaison-la-Romaine
Saint-Pierre-de-Vassols	Valréas
Saint-Romain-en-Viennois	Venasque
Saint-Roman-de-Malegarde	Villedieu
Saint-Trinit	Villes-sur-Auzon
Sainte-Cécile-les-Vignes	Violès
Sarrians	Visan
Sault	

# SGAR PACA

R93-2016-12-20-010

Arrêté préfectoral portant modification des limites territoriales des arrondissements du Var et annexe





PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

---

## ARRÊTÉ PREFECTORAL

---

### portant modification des limites territoriales des arrondissements du Var

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-1 qui confie au représentant de l'État dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

**VU** la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement ;

**VU** la lettre du 30 mai 2016 du préfet du Var proposant des modifications des limites des arrondissements du département du Var ;

**VU** la lettre du 19 juillet 2016 du ministre de l'intérieur validant l'ensemble des modifications de limites territoriales d'arrondissement proposées par les préfets de département ;

**VU** la délibération du 27 octobre 2016 du conseil départemental du Var émettant un avis favorable à la modification des limites d'arrondissement du Var ;

**VU** le courrier en date du 26 octobre 2016 par lequel le préfet du Var a consulté les maires des communes concernées par la modification des limites des arrondissements du Var ;

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Les communes de Carnoules et Puget-Ville sont transférées de l'arrondissement de Toulon vers celui de Brignoles.

### ARTICLE 2

Les communes du Cannet-des-Maures, du Luc-en-Provence, des Mayons, du Thoronet, de Tourtour et de Villecroze sont transférées de l'arrondissement de Draguignan vers celui de Brignoles.

### ARTICLE 3

Les communes de Saint-Antonin-du-Var et de Sillans-la-Cascade sont transférées de l'arrondissement de Brignoles vers celui de Draguignan.

### ARTICLE 4

Un tableau récapitulatif dressant la nouvelle liste, par arrondissement, des communes du Var est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 2017.

### ARTICLE 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet du Var sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture du Var.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2016

Le préfet de région,

**Signé**

Stéphane BOUILLON

Liste par arrondissement des communes du Var à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017**

- Communes de l'arrondissement de Toulon

Bandol	Le Castellet
Belgentier	Le Lavandou
Bormes-les-mimosas	Le Pradet
Carqueiranne	le Revest-les-eaux
Collobrières	Ollioules
Cuers	Pierrefeu-du-Var
Evenos	Riboux
Hyères	Sanary-sur-mer
La Cadière-d'Azur	Signes
La Crau	Six-Fours-les-plages
La Farlède	Solliès-Pont
La Garde	Solliès-Toucas
La Londe-les-Maures	Solliès Ville
La Seyne-sur-Mer	Saint-Cyr-sur-mer
La Valette-du-Var	Saint-Mandrier-sur-mer
Le Beausset	Toulon

- Communes de l'arrondissement de Draguignan

Ampus	Le Bourguet
Bagnols en forêt	Le Muy
Bargème	Les Adrets-de-l'Estérel
Bargemon	Les Arcs-sur-Argens
Brenon	Lorgues
Callas	Mons
Callian	Montauroux
Cavalaire sur mer	Montferrat
Châteaudouble	Plan-de-la-Tour
Châteauvieux	Puget-sur-Argens
Claviers	Ramatuelle
Cogolin	Rayol-Canadel-sur-Mer
Comps-sur-Artuby	Roquebrune-sur-Argens
Draguignan	<b>Saint-Antonin-du-Var</b>
Fayence	<b>Sillans-la-Cascade</b>
Figanières	Salernes
Flayosc	Seillans
Fréjus	Saint-Paul-en-Forêt
Gassin	Saint-Raphaël
Grimaud	Saint-Tropez
La Bastide	Sainte-Maxime
La-Croix-Valmer	Tanneron
La-Garde-Freinet	Taradeau
La Martre	Tourrettes
La Môle	Trans-en-Provence
La Motte	Trigance
La-Roque-Esclapon	Vidauban



- Communes de l'arrondissement de Brignoles

Aigüines	<b>Les Mayons</b>
Artignosc-sur-Verdon	Mazaugues
Artigues	Méounes-les-Montrieux
Aups	Moissac-Bellevue
Barjols	Montfort-sur-Argens
Baudinard-sur-Verdon	Montmeyan
Bauduen	Nans-les-pins
Besse-sur-Issole	Néoules
Bras	Ollières
Brignoles	Pignans
Brue-Auriac	Plan-d'Aups-Ste-Baume
Cabasse	Pontevès
Camps-la-source	Pourcieux
Carcès	Pourrières
<b>Carnoules</b>	<b>Puget-Ville</b>
Châteauvert	Régusse
Correns	Rians
Cotignac	Rocbaron
Entrecasteaux	Rougiers
Esparron	Seillons-Source-d'Argens
Flassans-sur-Issole	Saint-Julien-le-Montagnier
Forcalqueiret	Saint-Martin-de-Pallières
Fox-Amphoux	St-Maximin-la-Ste-Baume
Garéoult	Saint-Zacharie
Ginasservis	Sainte-Anastasie-sur-Issole
Gonfaron	Tavernes
La Celle	<b>Tourtour</b>
La Roquebrussanne	Tourves
La Verdrière	Varages
<b>Le Cannet-des-Maures</b>	Vérignon
<b>Le Luc-en-Provence</b>	<b>Villecroze</b>
<b>Le Thoronet</b>	Vinon sur Verdon
Le Val	Vins sur Caramy
Les Salles-sur-Verdon	-